

LES CONDITIONS DE CREATION D'UNE SOCIETE

Pièces à fournir pour nationaux	Pièces à fournir pour étranger hors ou non de la Zone CEMAC
Quatre copies du contrat de bail ou du permis d'occuper	Quatre copies du contrat de bail ou du permis d'occuper
Quatre copies des statuts notariés pour SA, SCS, SAS, SNC, GIE Quatre copies des statuts sous seing privé pour SARL	Quatre copies des statuts notariés pour SA, SCS, SAS, GIE Quatre copies des statuts Sous Seing Privé pour SARL
Quatre copies du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive	Quatre copies du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive
Quatre copies de Feuille de présence	Quatre copies de Feuille de présence
Quatre copies de la Déclaration de souscription et de versement	Quatre copies de la Déclaration de souscription et de versement
Quatre copies d'Acte de dépôt du Notaire	Quatre copies d'Acte de dépôt du Notaire
Quatre copies de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport	Quatre copies du Passeport, de la carte de résident, du visa en cours de validité
Deux exemplaires Casier judiciaire	Deux exemplaires Casier judiciaire
Un exemplaire Certificat de nationalité	Un exemplaire Certificat de nationalité
Trois Photos d'identité	Trois Photos d'identité
Coût de création SA : 500.000 Fcfa	Coût de création SA : 500.000 Fcfa
	Pour l'étranger hors CEMAC : Verser en plus un Fond de Garantie de 1.000.000 Fcfa
Expert de Gestion	Possible
Possible	Possible

LES CONDITIONS D'OUVERTURE D'UNE ENTREPRISE ARTISANALE

POUR LES NATIONAUX	POUR LES ETRANGERS
Casier Judiciaire	Casier Judiciaire
Certificat de nationalité	Carte de résident
Copie de la pièce d'identité	Copie de la pièce d'identité
Contrat de bail ou Permis d'occuper	Contrat de bail ou Permis d'occuper
Frais du dossier : 10.500 F CFA	Frais du dossier : 10.500 F CFA
DOCUMENTS DELIVRES	DOCUMENTS DELIVRES
Autorisation d'ouverture de l'entreprise artisanale	Autorisation d'ouverture de l'entreprise artisanale
Attestation de la profession artisanale	Attestation de la profession artisanale
Carte d'artisan	Carte d'artisan

STATUT DE L'ENTREPRENANT	
Dossier à fournir au greffe du Tribunal de commerce	<ul style="list-style-type: none"> Copie de la pièce d'identité ; Adresse du domicile personnel et d'exercice d'activité ; Description de l'activité ; Justificatif du régime matrimonial.
Frais	Aucun franc
Document à délivrer	Déclaration d'activité portant le numéro de l'activité
Secteur d'activité	<ul style="list-style-type: none"> Activité professionnelle civile ; Activité professionnelle commerciale ; Activité professionnelle artisanale ; Activité professionnelle agricole
Obligation comptable	Tenir chaque jour un registre comptable sur les achats et ventes

Taille de l'entreprise	Très Petite Entreprise
Chiffre d'affaire	<ul style="list-style-type: none"> • Moins de 30 millions pour les services ; • Moins de 60 millions pour les négoce ; • Moins de 40 millions pour l'artisanal et les activités assimilées
Perte de statut	Chiffre d'affaire dépassant le seuil de celui des TPE pendant 2 ans consécutifs
Source communautaire	Acte uniforme révisé portant droit général commercial de 2011 : - Articles 30 et 31
Sources nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°40-2018 du 28 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ; - Titre VI / Chapitre 3 / Section 1.II Institution du régime fiscal de l'entrepreneur : Articles : Article 4, 5, 7,8 et 9 ; - Titre VI/ Chap. 1 / section 1.I.1 modification des limites du chiffre d'affaire imposable à l'IGF : Article 26.1a

LES CONDITIONS DE CREATION D'UN ETABLISSEMENT

Pièces à fournir pour nationaux	Pièces à fournir pour étranger hors ou non de la Zone CEMAC
Quatre copies du contrat de bail ou permis d'occuper	Quatre copies du contrat de bail ou Permis d'occuper
Quatre copies de la carte Nationale d'identité ou du passeport	Quatre copies du passeport, de la carte de résident, visa en cours de validité
Deux exemplaires du casier judiciaire	Deux exemplaires du casier judiciaire
Un exemplaire certificat de nationalité	Un certificat de nationalité
Trois Photos d'identité	Trois Photos d'identité
Coût de création : 100.000 Fcfa	Coût de création : 100.000 Fcfa
	Pour l'étranger hors CEMAC : Fond de Garantie : 1.000.000 Fcfa